



Perspectives d'avenir pour l'ASGPF dans le cadre du 10ème anniversaire de l'Association

Perspectives d'avenir pour l'ASGPF (2009-2011)

1. Systématiser la tenue de séminaires d'échanges et de formation

- 1.1. Stabiliser la formule de partenariat financier avec l'Institut de la Banque mondiale et adapter les procédures logistiques dans le sens d'une plus grande souplesse.
- 1.2. Dans l'esprit des recommandations formulées lors du premier séminaire de Ouagadougou en juillet 2009, les séminaires devraient toucher des thématiques précises comme par exemple le statut des personnels parlementaires, le management parlementaire, la communication parlementaire ainsi que les procédures de contrôle de l'exécutif par le législatif.
- 1.3. Les séminaires devraient être organisés sur une base sous-régionale, permettant ainsi de rejoindre des participants partageant les mêmes réalités opérationnelles.
- 1.4. Les séminaires devraient être ouverts à la participation non seulement des secrétaires généraux, mais aussi de leurs collaborateurs et, éventuellement, des parlementaires lorsque la thématique s'y prêtera.

2. Susciter des projets de coopération conjoints avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) de l'Union interparlementaire

- 2.1. Avec l'objectif de mettre en œuvre l'Accord-Cadre signé entre l'ASGPF et l'APF le 5 juillet 2009 à Paris, renforcer les liens avec l'APF en proposant notamment la réalisation d'un projet-pilote de séminaire conjoint destinés aux secrétaires généraux et aux hauts fonctionnaires des sections membres, dans le cadre du Programme d'actions de l'APF au bénéfice des fonctionnaires des parlements.

2.2. Réaliser des réunions conjointes ou des séminaires avec l'ASGP.

3. Développer nos relations auprès de partenaires ciblés

3.1. Renforcer les liens avec le Réseau africain des personnels des parlements (RAPP) et l'Association des greffiers parlementaires du Canada.

3.2. Relancer les recherches pour trouver de nouveaux bailleurs de fonds, ce qui permettrait entre autres d'augmenter l'offre de séminaire.

4. Dynamiser le site Internet de l'Association

4.1. Poursuivre la mise à jour régulière du site et informer les membres lorsqu'elle a lieu.

4.2. Continuer à favoriser l'utilisation du site comme :

- Instrument de diffusion efficace des activités de l'Association.
- Outil de partage d'expertises et de connaissances sur les différents parlements membres.

4.3. Favoriser l'interconnexion entre les sites Internet de l'ASGPF et l'APF afin de maintenir un partage d'informations entre les deux organisations et de témoigner de leurs actions conjointes.

5. Élaborer un processus de mise à jour de la liste des membres de l'ASGPF